



EQVL - ECOLE DES QUARTIERS DE LA VILLE DE LUXEMBOURG

Edition 2020/2021

SOMMAIRE

	Pages
Généralités	3
Joindre l'Ecole des quartiers	4
Bâtiments	5
Le Personnel	6
Les matières enseignées	7
Conditions d'âge	7
Conditions d'admission aux cours instrumentaux	7
Examens	8
Dates concours	8
Diplômes et Certificats	8
Qualifications décernées	8
Critères de promotion	9-10

Généralités

L'Ecole des quartiers (EQVL), sous la tutelle du Conservatoire et en étroite collaboration avec les sociétés de musique de la ville de Luxembourg, couvre l'enseignement musical dans les différents quartiers de la ville. D'autre part, l'EQVL organise également les activités d'animation musicale dans les foyers scolaires.

Les inscriptions se déroulent dans les bâtiments de l'EQVL.

L'accès à l'EQVL est réservé aux habitants de la ville de Luxembourg.

Joindre l'Ecole des quartiers

CHARGÉ DE DIRECTION

Cosimo Colaci
Tél.: 691 909 186
E-mail: eqvl@vdl.lu

DÉLÉGUÉS DES SOCIÉTÉS DE MUSIQUE LOCALES

Fanfare Municipale de Bonnevoie

Contact: Mme Danie Köller-Willems
Tél. : 52 49 94 / 691 524 994
E-mail: danie@reliure.lu

Fanfare Grand-Ducale de Clausen

Contact : M. Pierre Haag
Tél. : 621 263 024
E-mail: pier.haag@fofa.lu / info@fofa.lu

Harmonie Municipale d'Eich

Contact : Mlle Sandy Guill
Tél. : 33 59 05 / 661 915 239
E-mail: sandyguill@gmail.com

Harmonie Municipale de Gasperich

Contact : Mme Marianne Degregori
Tél. : 621 219 497
E-mail: degregm@hotmail.com / degregma@yahoo.de

Fanfare Royale Grand-Ducale de Grund, Cents, Fetschenhof, Pulvermühle

Contact: M. Pit Keller
Tél. : 621 636 398
E-mail: pitkeller365@hotmail.com

Harmonie Municipale de Hollerich, Gare, Cessange

Contact: M. Valter Pereira de Matos
Tél. : 621 239 384
E-mail: valter.matos244@hotmail.fr

Harmonie Municipale de Merl-Belair

Contact: Mme Sibylle Muller
Tél. : 26 35 05 94 / 661 190 968
E-mail: sibylle.muller@education.lu

Harmonie Municipale de Luxembourg et Limpertsberg

Contact: M. André Hever
Tél. : 621 483 745
E-mail: andre.hever@outlook.com

Fanfare Municipale de Neudorf

Contact : M. Pierre Haag
Tél. : 621 263 024
E-mail: pier.haag@fofa.lu / info@fofa.lu

Harmonie Municipale de Rollingergrund

Contact : Mme Daniela Martins Coelho
Tél. : 621 682 211
E-mail: daniela.coelho6193@gmail.com

BÂTIMENTS
BONNEVOIE
26, rue Pierre Krier
CENTS
167, rue de Trèves
CLAUSEN / KIEM / NEUDORF / WEIMERSHOF
254, rue de Neudorf
EICH
3, rue Auguste Laval
GASPERICH
8, rue Gioacchino Rossini (Ecoles/Sociétés)
HOLLERICH
36, rue Lavandier
LIMPERTSBERG
60, avenue Victor Hugo
MERL / BELAIR
152, rue de Merl
ROLLINGERGRUND
276, rue de Rollingergrund

Le Personnel

DIRECTEUR DU CONSERVATOIRE

Meyers Marc

DIRECTEUR ADJOINT DU CONSERVATOIRE

Bausch Serge

CHARGÉ DE DIRECTION DE L'ÉCOLE DES QUARTIERS

Colaci Cosimo

ENSEIGNANTS

Mini musique/Eveil musical

Cloos Véronique
Kleer Carole
Toussaint Isabelle
Trierweiler Katrin

Formation musicale

Ghazal Wajd
Kim Jung Yeon
Mazzoni Sandra
Nikolovska Agnese
Partridge Philippe
Trierweiler Katrin

Chorale de l'EQVL

Partridge Philippe
Trierweiler Katrin

Clarinete

Schintgen Joëlle
Weber Simone

Flûte traversière

Braconnier Sophie
Knopp Simon
Nikolovska Agnese
Stoffels Aniela

Saxophone

Cloos Véronique
Zeleniuc Melina

Trombone

Khmielevskoi Serguei
Patz Simone

Trompette, Cornet, Bugle

Burger Melvin
Nakhimovitch Pavel

Tuba, Euphonium

Schwartz Philippe

Batterie

Engel Niels
Krein Gilles

Percussion

Gherardi Eric
Kraus Patrick
Krein Gilles

Les matières enseignées

Cours collectifs

MINI MUSIQUE
EVEIL MUSICAL
FORMATION MUSICALE (SOLFÈGE)

Cours individuels

CLARINETTE
FLÛTE TRAVERSIÈRE
SAXOPHONE
TROMBONE
TROMPETTE, CORNET, BUGLE
TUBA, EUPHONIUM
BATTERIE (SOUS RESERVE DE REMPLIR LES CONDITIONS)
PERCUSSION

Ensembles

CHORALE DES ENFANTS (CHORALE DE L'EQVL)
ENSEMBLE DE PERCUSSIONS

Conditions d'âge

Mini musique 1	→ 3 ans accomplis au 31 août
Mini musique 2	→ 4 ans accomplis au 31 août (Cycle 1.1 de l'école fondamentale)
Eveil musical 1	→ 5 ans accomplis au 31 août (Cycle 1.2 de l'école fondamentale)
Eveil musical 2	→ 6 ans accomplis au 31 août (Cycle 2.1 de l'école fondamentale)
Solfège FM1	→ Cycle 2.2 de l'école fondamentale
Chorale	→ Cycle 2.2 de l'école fondamentale (FM1)

Conditions d'admission aux cours instrumentaux

Être inscrit au cours de formation musicale (solfège).

Examens

Les élèves sont tenus de se présenter aux concours dans les délais. Les élèves ayant échoué au concours sont autorisés à le repasser l'année suivante. Un deuxième échec entraîne l'exclusion du cours.

Condition d'admission aux concours : Se prévaloir d'un taux de présence aux cours d'au moins 75%.

Dates concours

Période des examens techniques: février 2021

Période des examens publics: juin 2021

Diplômes et Certificats

Les conditions d'obtention des diplômes et certificats sont définies dans un bulletin d'information disponible au secrétariat public du Conservatoire.

Qualifications décernées

Points	1 ^{er} cycle
59-60	grande distinction
56-58	distinction
50-55	très bien
45-49	bien
40-44	assez bien
30-39	satisfaisant
0-29	insuffisant

Points	2 ^e cycle et Certificat de l'EQVL
59-60	grande distinction
56-58	distinction
50-55	très bien
45-49	bien
40-44	assez bien
36-39	satisfaisant
0-35	insuffisant

Exception : Formation musicale FM4 : 30-39 → satisfaisant ; 0-29 → insuffisant

Critères de promotion

Pour réussir aux examens, les pointages suivants sont requis :

Instrument - 1 ^{er} Cycle	30 pts
Instrument - 2 ^e Cycle (2 ^{ème} Mention / 1 ^{ère} Mention)	36 pts
Instrument - Certificat de l'EQVL	36 pts
Formation musicale	30 pts

Un résultat égal ou supérieur à 50 pts obtenu aux épreuves de la 1^{ère} Mention (et sur dossier), donne droit à l'accès aux études en division moyenne spécialisée.

Les candidats souhaitant poursuivre les études en division moyenne/moyenne spécialisée seront tenus de s'inscrire au Conservatoire.

FORMATION MUSICALE

DIVISION INFÉRIEURE

FM1

1 h / sem.

fréquent. de la 2^e année du cycle 2 de l'école fondam.

FM2

1,5 h / sem.

FM3

2 h / sem.

Au choix de l'élève:

FM4

2 h / sem.

Certificat de l'EQVL

de 30 à 60 pts : Obtention du certificat

OU

FM4 renforcé

3 h / sem.

Diplôme de la 1^{ère} Mention

de 30 à 60 pts : Obtention du diplôme, admission en division moyenne ; à partir d'une moyenne de 50 pts (et sur dossier) : Admission en division moyenne spécialisée ;

INSTRUMENTS

CYCLE 1 – DIVISION INFÉRIEURE

1^{ère} année

2^{ème} année

3^{ème} année

4^{ème} année

Diplôme du 1^{er} cycle

de 30 à 60 pts : Obtention du diplôme

CYCLE 2 – DIVISION INFÉRIEURE

1^{ère} année

2^{ème} année

Certificat de la 2^{ème} Mention

3^{ème} année

Certificat de l'EQVL

4^{ème} année

Diplôme de la 1^{ère} Mention

de 36 à 60 pts : Obtention du diplôme de la 1^{ère} Mention, à partir de 36 pts : Admis en division moyenne ; à partir de 50 pts (et sur dossier) : Admis en division moyenne spécialisée ;